

**Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

**Convocation du 24 février 2023
 Séance du 28 février 2023**

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
 =====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Madame TABET Lucy (pouvoir à CHARLET Jocelyne), Monsieur HIMEUR Kémici (pouvoir à MOREAUX Rémy), Madame CORDIER Laurence (pouvoir à DINI Kelly).

OBJET : ACM : Conventionnement LEA

Par délibération, en date du 05 novembre 2020, l'Assemblée Délibérante s'était prononcée pour le renouvellement de la convention LEA avec la CAF.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer le barème de Participations Familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord :

TYPE D'ACCUEIL : VACANCES D'ETE MOIS DE JUILLET		
QUOTIENT FAMILIAL	COÛT HORAIRE	COÛT A LA SEMAINE
de 0 à 369 €	0.24 €/h	8,40 €/semaine
2ème enfant	90% du tarif	7,56 €/semaine
3ème enfant	75% du tarif	6,30 €/semaine
A partir du 4ème enfant	50% du tarif	4.20 €/semaine
de 370 € à 499 €	0.28 €/h	9,80 €/semaine
2ème enfant	90% du tarif	8,82 €/semaine
3ème enfant	75% du tarif	7,35 €/semaine
A partir du 4ème enfant	50% du tarif	4,90 €/semaine

de 500 à 700 €	0.32 €/h	11,20 € /semaine
2ème enfant	90% du tarif	10,08 €/semaine
3ème enfant	75% du tarif	8,40 € /semaine
A partir du 4ème enfant	50% du tarif	5,60 € /semaine
de 701 € et plus	0.40 €/h	14,00 € /semaine
2ème enfant	90% du tarif	12,60 €/semaine
3ème enfant	75% du tarif	10,50 € /semaine
A partir du 4ème enfant	50% du tarif	7,00 € /semaine

A ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi :

- 0,50 €/jour pour les enfants issus de familles bénéficiant du RSA
- 2 €/jour pour les enfants waziéris
- 5 €/jour pour les enfants dont les parents n'habitent pas la commune.

De plus, il convient de préciser les points suivants :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziéris
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel de centre social : tarifs waziéris
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziéris
- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziéris
- Tarifs appliqués pour les enfants fréquentant une classe Ulis à Waziers : tarifs waziéris
- Tarifs appliqués pour un enfant d'Ukraine hébergé en famille d'accueil waziéris : gratuité
- Tarif réduit de moitié pour tout enfant en situation de handicap
- Tarifs appliqués pour des enfants placés en famille d'accueil waziéris : tarifs waziéris (avec dégressivité possible même s'il ne s'agit pas de fratries).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré s'engage à :

- Appliquer le barème ci-dessus,
- Communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
- Envoyer à la CAF tous les ans, toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF du Nord.

Vote : Adopté à la majorité
POUR : 15
CONTRE : 14

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

